

Technicien(ne) du patrimoine



Le technicien de patrimoine est chargé d'apprécier l'état technique d'un patrimoine et de maintenir ou développer la valeur locative sur un territoire donné. Il déclenche les interventions et travaux nécessaires, en assure le suivi et le contrôle dans le cadre d'un budget parfois tendu.

Il réalise le diagnostic des désordres et dysfonctionnements techniques, commande et suit les travaux en prenant en compte les garanties en cours et le contenu des marchés avec les prestataires.

Il intègre dans ses activités les logiques de maintenance préventive et maintenance curative, le développement durable, et les conseils d'utilisation et d'entretien du logement et des parties communes.

Il assure la sécurité des installations et équipements de l'immeuble, déclenche les interventions d'urgence.

Parfois, il peut être impliqué dans le suivi des opérations de réhabilitation ou de rénovation urbaine et tenir, à ce titre, un rôle d'informations sur les travaux réalisés et de conseils aux habitants.

38 j.

PARCOURS COMPLET VISANT LA CERTIFICATION



POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION CONTACTER

ASSISTANTE Lauriane LAVERNHE. 01 41 83 23 92. lauriane.lavernhe@afpols.fr